

Mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers

PLAN DE FORMATION PRATIQUE

✓ **Marche à suivre :**

Imprimer ce PDF → le compléter et le signer → le scanner → le renvoyer par mail



Adresse de retour :

initiative.soins.infirmiers@ne.ch



Pour plus d'informations sur l'initiative :

www.ne.ch/initiative-soinsinfirmiers

1. COORDONNÉES

Nom de l'institution :

Rue :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail de l'institution :

Prénom et nom personne responsable :

Fonction :

Téléphone direct :

E-mail direct :

2. RÉFÉRENTIELS

2.1. Références légales

Ce plan s'inscrit dans le cadre de :

- [Loi fédérale relative à l'encouragement de la formation en soins infirmiers \(du 16 décembre 2022\)](#)

Art. 4 Plan de formation

- ¹ Quiconque fournit des prestations de formation pratique des infirmiers doit élaborer un plan de formation.
- ² Le plan de formation expose notamment le cadre dans lequel la formation s'insère, les objectifs et les grands axes de la formation pratique ainsi que le nombre de places disponibles.
- ³ Il indique les éventuelles différences par rapport aux capacités de formation calculées selon les critères visés à l'art. 3.

- [Loi cantonale d'exécution de la loi fédérale relative à l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers \(du 26 juin 2024\)](#)

Les institutions

Art. 6c) obligations

- ¹ Les institutions transmettent à l'autorité chargée de la planification toutes les informations nécessaires à l'établissement de celle-ci.
- ² Elles élaborent un plan de formation mentionnant notamment le cadre dans lequel la formation s'insère, les objectifs et les grands axes de la formation pratique ainsi que le nombre de places disponibles en indiquant les éventuelles différences par rapport aux capacités de formation calculées selon les critères définis par le Conseil d'État conformément à l'article 5.
- ³ Elles s'assurent que la formation pratique qu'elles offrent soit encadrée par un nombre suffisant de formateur-trice-s bénéficiant des compétences requises, de manière à offrir aux personnes formées un encadrement de qualité. Elles se constituent en réseaux si les objectifs de formation le nécessitent.
- ⁴ En cas de non-respect des présentes dispositions, sans justification valable, les articles 123 et suivants de la loi de santé²) sont applicables.

- [Règlement d'exécution de la loi d'exécution de la loi fédérale relative à l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers \(du 7 juillet 2025\)](#)

2.2 Référentiels de formation appliqués

- [Plan d'études cadre \(PEC\) 2022 Bachelor HES-SO en Soins infirmiers](#)
- [Plan d'études cadre \(PEC\) pour les filières de formation des écoles supérieures « soins infirmiers »](#)
- [Ordonnance SEFRI sur la formation initiale d'ASSC CFC](#)

2.3 Attentes envers l'institution de formation pratique

L'institution s'engage à :

- Offrir un cadre d'apprentissage structuré selon les critères suivants :
 - Pour les étudiant-e-s infirmière-er-s en Bachelor en soins infirmiers HES: selon le PEC Bachelor of Science HES-SO en Soins infirmiers ainsi que le Dossier de formation pratique HES-SO
 - Pour les étudiant-e-s infirmier-ère-s diplômé ES: selon le PEC pour les filières de formation des écoles supérieures "soins infirmiers" ;
 - Pour les apprentis assistant en soins et santé communautaire (ASSC) CFC: selon l'Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'ASSC ;
- Fournir un environnement propice à l'apprentissage comprenant des ressources matérielles, techniques et humaines adaptées aux besoins des personnes en formation ;
- Assurer la qualité de l'encadrement en mettant en place des dispositifs pour former et soutenir les formateurs dans leurs missions d'encadrement ;
- Favoriser l'intégration des personnes en formation dans les équipes de soins en leur offrant des opportunités de participer activement aux activités pratiques ;
- Garantir la sécurité physique et psychologique et le bien-être des personnes en formation et mettre en place des mesures de prévention et de gestion des risques ;
- Gérer les conflits de manière constructive en abordant les conflits et les différends ouvertement.

2.4 Documents obligatoires disponibles

- ☐ Contrats de formation HES-SO signés
- ☐ Conventions écoles ES signés
- ☐ Contrats d'apprentissage ASSC signés

2.5 Attentes envers les formatrice-eur-s

Les formatrice-eur-s sont au bénéfice d'une qualification conforme aux exigences.

Leurs tâches sont les suivantes :

- Encadrer de manière individualisée en adaptant son approche pédagogique en fonction des besoins, du niveau de compétence et des objectifs d'apprentissage de chaque personne en formation ;
- Communiquer de manière transparente en informant les étudiants des objectifs du stage, des attentes en matière de compétences et des critères d'évaluation ;
- Offrir un feedback constructif en fournissant régulièrement des retours sur les performances des personnes en formation en mettant l'accent sur les points forts et les domaines à améliorer ;
- Être un modèle professionnel en incarnant les valeurs des professions de la santé, notamment le respect, l'empathie, l'éthique et la rigueur professionnelle ;
- Évaluer la personne en formation en contribuant à la validation de la période de formation pratique.

2.6 Attentes envers les personnes en formation pratique

Les personnes en formation pratique s'engagent à :

- Participer activement à leur formation en étant proactives dans leur apprentissage, en participant aux activités pratiques, en posant des questions et en recherchant des opportunités d'apprentissage ;
- Respecter les règles de l'institution en se conformant aux protocoles, aux horaires, aux consignes de sécurité et aux codes vestimentaires en vigueur ;
- Adopter une attitude professionnelle en maintenant un comportement respectueux et professionnel envers les patient-e-s, son-sa formateur-trice-et ses collègues de l'institution ;
- Préserver la confidentialité en respectant la confidentialité des informations concernant les patient-e-s, les situations cliniques et les professionnel-le-s de santé.

3. RESSOURCES DE L'INSTITUTION

Les informations ci-dessous permettent de calculer votre capacité de formation théorique totale. Ce calcul sert de base pour déterminer les quotas de places de formation qui vous sont attribués par décision officielle.

En fonction de votre secteur d'activité (Hôpital, EMS ou OSAD), veuillez recenser :

1. Votre personnel soignant (section 3.1)
2. Vos formateur-rice-s qualifié-e-s (section 3.2)

3.1 Personnel soignant

A. Hôpitaux/Cliniques (à remplir uniquement si concerné)

Catégorie de personnel	Nombre de personnes	EPT
Infirmier-ère-s diplômé-e-s		
Infirmier-ère-s niveau I		
Assistant-e-s en soins et santé communautaire (ASSC)		
Aides-soignant-e-s avec certificat		
Aides en soins AFP		
Auxiliaires de santé CRS		
TOTAL		

Note importante : Ne sont pas comptabilisés dans les EPT :

- Le personnel de recherche sans lien direct avec les patient-e-s
- Le personnel affecté aux secteurs : ambulatoire, salles de réveil, unités de soins intensifs, soins continus, blocs opératoires

B. EMS (à remplir uniquement si concerné)

Catégorie de personnel	Nombre de personnes	EPT
Infirmier-ère-s diplômé-e-s		
Infirmier-ère-s niveau I		
Assistant-e-s en soins et santé communautaire (ASSC)		
Aides-soignant-e-s avec certificat		
Aides en soins AFP		
Auxiliaires de santé CRS		
TOTAL		

C. OSAD (à remplir uniquement si concerné)

Heures facturées annuelles :

Équivalent temps plein (EPT) :

Pour les OSAD, le calcul est basé sur les heures prestées plutôt que sur le nombre de personnes par catégorie.

3.2 Formateur-ice-s qualifié-e-s

Type de formateur	Nombre	EPT
Praticien-ne-s formateur-ice-s (CAS HES)		
Formateur-ice-s professionnel-le-s (ES)		
Maîtres d'apprentissage (ASSC)		
TOTAL		

4. BILAN DE LA PÉRIODE PRÉCÉDENTE

4.1 Semestre écoulé

Filière	Nombre d'apprenant-e-s accueilli-e-s	Nombre de semaines effectuées
HES école		
ES école		
ASSC école		
ASSC apprentissage		
ASSC apprentissage raccourci		
ASA		
APS		
TOTAL		

Évaluation qualitative

Satisfaction moyenne des apprenant-e-s : ☆ ☆ ☆ ☆ ☆ (/5)

Points forts identifiés :

.....

.....

Défis rencontrés :

.....

.....

Mesures correctrices mises en place :

.....

.....

.....

4.2 Projections 1^{er} semestre de l'année à venir

Filière	Nombre prévu	Semaines	Capacité formateur-ric-e-s
HES école			☐ Suffisante ☐ À renforcer
ES école			☐ Suffisante ☐ À renforcer
ASSC école			☐ Suffisante ☐ À renforcer
ASSC apprentissage			☐ Suffisante ☐ À renforcer
ASSC apprentissage raccourci			☐ Suffisante ☐ À renforcer
ASA			☐ Suffisante ☐ À renforcer
APS			☐ Suffisante ☐ À renforcer

4.3 Projections 2^{ème} semestre de l'année à venir

Filière	Nombre prévu	Semaines	Capacité formateur-riche-s
HES école			☐ Suffisante ☐ À renforcer
ES école			☐ Suffisante ☐ À renforcer
ASSC école			☐ Suffisante ☐ À renforcer
ASSC apprentissage			☐ Suffisante ☐ À renforcer
ASSC apprentissage raccourci			☐ Suffisante ☐ À renforcer
ASA			☐ Suffisante ☐ À renforcer
APS			☐ Suffisante ☐ À renforcer

5. CONCEPT PÉDAGOGIQUE

5.1 Progression pédagogique

5.1.1 Comment intégrez-vous la progression de l'étudiant-e dans votre travail d'accompagnement ?

Décrivez concrètement votre démarche :

.....

.....

.....

.....

Exemples de réponses possibles :

- « Entretien initial pour évaluer le niveau, puis fixation d'objectifs progressifs adaptés »
- « Suivi hebdomadaire avec ajustement des tâches selon l'évolution »
- « Utilisation d'une grille de compétences remplie régulièrement »
- « Augmentation graduelle de la complexité et de l'autonomie »

5.1.2 Distinguez-vous ces 4 phases dans votre accompagnement ? Si oui, comment ?

1. Phase d'observation
2. Phase d'accompagnement
3. Phase d'autonomie supervisée
4. Phase d'évaluation

☐ **OUI, nous distinguons clairement ces phases**

☐ **NON, notre progression est plus fluide/adaptative**

Dans ce cas, décrivez votre approche :

.....

.....

.....

.....

5.2 Outils pédagogiques utilisés

- ☐ Portfolio de compétences
- ☐ Grilles d'évaluation standardisées
- ☐ Débriefings structurés
- ☐ Analyses de pratique
- ☐ Simulations
- ☐ E-learning
- ☐ Autres :

5.3 Fréquence des évaluations

Feedback informel : ☐ Quotidien ☐ Hebdomadaire ☐ Autre :

Évaluation formelle : ☐ Hebdomadaire ☐ Bi-mensuelle ☐ Mensuelle

Bilan intermédiaire : ☐ Mi-parcours ☐ Autre :

5.4 Culture institutionnelle et accompagnement des apprenant-e-s

L'expérience vécue lors des stages joue un rôle déterminant dans la construction de l'identité professionnelle et la décision de s'engager durablement dans le métier. Cette section évalue comment votre institution transmet une vision réaliste, porteuse de sens et non décourageante du métier.

5.4.1 Comment votre institution cultive-t-elle une culture positive de la formation au sein des équipes ? (exemples : sensibilisations, valorisation du rôle formateur, reconnaissance, temps dédié, etc.)

Décrivez les actions concrètes mises en place :

.....

.....

.....

5.4.2 Comment votre institution cultive-t-elle une culture positive du métier d'infirmière, d'infirmier ? (Comment valorisez-vous le métier au quotidien auprès des équipes et des apprenant-e-s ?)

Décrivez votre approche :

.....

.....

.....

5.4.3 Comment abordez-vous les défis et difficultés du métier avec les apprenant-e-s ? (Comment communiquer de manière réaliste sur les défis sans décourager ? Quels messages porteurs de sens sont véhiculés ?)

Décrivez votre approche :

.....

.....

.....

5.4.4 Comment assurez-vous la coordination entre les différents profils professionnels (infirmier-ère-s, ASSC, etc.) dans l'accompagnement des apprenant-e-s ? *(Cohérence des messages, respect de toutes les filières, collaboration interprofessionnelle, etc.)*

Décrivez les mécanismes de coordination :

.....

.....

.....

6. ÉCOLES & RÉSEAU

6.1 Relations avec les écoles

Fréquence des échanges :

☐ Mensuelle ☐ Trimestrielle ☐ Semestrielle ☐ À la demande

Modalités d'échange :

- ☐ Visites de liaison
- ☐ Comités de pilotage
- ☐ Évaluations conjointes
- ☐ Formations communes
- ☐ Plateforme numérique partagée

6.2 Réseau inter-institutionnel

Partenaires de formation identifiés : *indiquez les partenaires identifiés pour permettre aux apprenti-e-s de découvrir d'autres environnements professionnels durant leur formation, par ex. rotations, stages complémentaires, etc.*

.....

.....

Possibilités de rotation organisées :

☐ Oui ☐ Non ☐ En projet

7. INDICATEURS DE QUALITÉ

7.1 Indicateurs de qualité suivis

- ☐ Taux de réussite par filière
- ☐ Satisfaction des apprenant-e-s
- ☐ Évaluation des formateur-ric-e-s
- ☐ Insertion professionnelle post-formation
- ☐ Taux de poursuite des apprenant-e-s dans la filière (intention de rester dans le métier)
- ☐ Évaluation du climat de stage par les apprenant-e-s
- ☐ Autres :

8. VALIDATION DU PLAN DE FORMATION

8.1 Auto-évaluation de conformité

- ☐ Le plan répond à tous les critères réglementaires
- ☐ Les ressources sont suffisantes pour les engagements pris
- ☐ L'équipe de formation est informée et impliquée

Signature(s)

Je confirme la véracité des informations et l'engagement officiel de l'institution

Nom et prénom :

Signature :

Date :